

Réservez votre séjour en cure conventionnée

SAISON THERMALE 2021 - 15 MARS AU 11 DÉCEMBRE

VOTRE IDENTITÉ

Référence client :

Civilité* : ☐ Mme ☐ Mr

Nom* :

Prénom* :

Téléphone fixe* :

Téléphone portable :

E-mail :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Mon parrain : (nom et prénom)

*Mentions obligatoires.

Le Service client est à votre écoute pour organiser
votre cure dans les meilleures conditions
au **04 73 86 00 08**
ou par email sur **resa@aiga-resort.com**

INDIQUEZ-NOUS VOTRE CHOIX, NOUS NOUS EFFORCERONS DE LE RESPECTER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS.

Votre choix

15/03 au 03/04	☐
05/04 au 24/04	☐
26/04 au 15/05	☐
17/05 au 05/06	☐
07/06 au 26/06	☐
28/06 au 17/07	☐
19/07 au 07/08	☐
09/08 au 28/08	☐
30/08 au 18/09	☐
20/09 au 09/10	☐
11/10 au 30/10	☐
01/11 au 20/11	☐
22/11 au 11/12	☐
Ou bien arrivez un lundi à la date de votre choix	☐ du au

À noter :

- Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours fériés.
- Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à présent, pour fixer la date de votre consultation lors de votre arrivée en cure (voir liste page 13 de la brochure thermique).

À NOTER

L'accord de votre prise en charge n'est pas indispensable pour réserver votre cure thermique. En cas de refus de la part de votre caisse avant votre arrivée, le dépôt de garantie versé à Aïga resort thermal vous sera intégralement remboursé (voir conditions générales au dos).

VOTRE ORIENTATION*

(Doit figurer sur votre prise en charge)

Cochez une ou deux cases suivant votre prescription

	Rhumatologie (RH)	Affections digestives et urinaire (AD)
1 ^{ère} Orientation	☐	☐
2 ^{ème} Orientation	☐	☐

QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?

☐ Établissement thermal

Grand établissement de soins ouvert le matin (et les après-midis en période de forte affluence)
(voir conditions et avantages page 29 de la brochure thermique).

☐ Établissement thermal premium

Espace intime regroupant tous les soins au même étage.
Ouvert uniquement le matin.

Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium
constitue un supplément de 385€.

(option non prise en charge par l'Assurance Maladie,
voir conditions et avantages pages 30 et 31 de la brochure)

Je bénéficie d'une offre spéciale

- ☐ Avantages Ambassadeurs à 281€**
- ☐ Curistes fidèles premium à 335€ au lieu de 385€
en réservant avant le 31/01/2021.
Détails de ces offres page 31.

**Offre réservée aux curistes 2019 n'ayant pas effectué de cure en 2020 à Aïga resort thermal.

INFORMATIONS

• Où résiderez-vous pendant votre cure ?

☐ Aïga résidence ****⁽¹⁾

☐ autre précisez :

• Serez-vous accompagné(e) ? : ☐ Oui ☐ Non

Nom, prénom :

• Votre accompagnant est :

☐ En cure prise en charge ☐ En séjour spa bien-être

☐ Non curiste

☐ En cure libre

• Si c'est votre première cure à Aïga resort thermal,
comment avez-vous connu notre établissement ?

☐ Médecin ☐ Presse ☐ Réputation
de la station

☐ Parrainage ☐ Internet ☐ Relations ☐ Salon

Autre, précisez :

⁽¹⁾ En cours de classement.

AÏGA RÉSIDENCE**(1)**

PRIX PAR LOGEMENT POUR 21 NUITS 15% DE REMISE SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE 31/01/21 ET 10% DE REMISE SI VOUS RÉSERVEZ AVANT LE 28/02/2021

	14/03	21/03	28/03	04/04	11/04	18/04	25/04	02/05	09/05	16/05	23/05	30/05	06/06
ALOU (studio)	855€ ☐	955€ ☐	955€ ☐	859€ ☐	950€ ☐	950€ ☐	859€ ☐	957€ ☐	962€ ☐	957€ ☐	1 050€ ☐	1 044€ ☐	760€ ☐
BALMET (studio)	909€ ☐	1 014€ ☐	1 014€ ☐	912€ ☐	1 010€ ☐	1 010€ ☐	912€ ☐	1 016€ ☐	1 020€ ☐	1 016€ ☐	1 115€ ☐	1 110€ ☐	808€ ☐
CÔME (appartement)	1 044€ ☐	1 165€ ☐	1 165€ ☐	1 048€ ☐	1 160€ ☐	1 160€ ☐	1 048€ ☐	1 167€ ☐	1 172€ ☐	1 167€ ☐	1 281€ ☐	1 275€ ☐	928€ ☐
DÔME (appartement)	1 179€ ☐	1 330€ ☐	1 330€ ☐	1 197€ ☐	1 310€ ☐	1 310€ ☐	1 197€ ☐	1 340€ ☐	1 360€ ☐	1 340€ ☐	1 462€ ☐	1 440€ ☐	1 048€ ☐
	13/06	20/06	27/06	04/07	11/07	18/07	25/07	01/08	08/08	15/08	22/08	29/08	05/09
ALOU (studio)	1 044€ ☐	1 044€ ☐	955€ ☐	1 064€ ☐	1 119€ ☐	1 062€ ☐	1 209€ ☐	1 207€ ☐	1 152€ ☐	1 097€ ☐	1 044€ ☐	855€ ☐	1 044€ ☐
BALMET (studio)	1 110€ ☐	1 110€ ☐	1 014€ ☐	1 131€ ☐	1 203€ ☐	1 155€ ☐	1 325€ ☐	1 319€ ☐	1 248€ ☐	1 176€ ☐	1 110€ ☐	909€ ☐	1 110€ ☐
CÔME (appartement)	1 275€ ☐	1 275€ ☐	1 165€ ☐	1 298€ ☐	1 360€ ☐	1 287€ ☐	1 460€ ☐	1 458€ ☐	1 396€ ☐	1 334€ ☐	1 275€ ☐	1 044€ ☐	1 275€ ☐
DÔME (appartement)	1 440€ ☐	1 440€ ☐	1 330€ ☐	1 482€ ☐	1 566€ ☐	1 480€ ☐	1 691€ ☐	1 693€ ☐	1 610€ ☐	1 526€ ☐	1 440€ ☐	1 179€ ☐	1 440€ ☐
	12/09	19/09	26/09	03/10	10/10	17/10	24/10	31/10	07/11	14/11	21/11		
ALOU (studio)	1 044€ ☐	950€ ☐	1 044€ ☐	1 044€ ☐	855€ ☐	1 050€ ☐	1 050€ ☐	859€ ☐	1 044€ ☐	1 044€ ☐	760€ ☐		
BALMET (studio)	1 110€ ☐	1 010€ ☐	1 110€ ☐	1 110€ ☐	909€ ☐	1 115€ ☐	1 115€ ☐	912€ ☐	1 110€ ☐	1 110€ ☐	808€ ☐		
CÔME (appartement)	1 275€ ☐	1 160€ ☐	1 275€ ☐	1 275€ ☐	1 044€ ☐	1 281€ ☐	1 281€ ☐	1 048€ ☐	1 275€ ☐	1 275€ ☐	928€ ☐		
DÔME (appartement)	1 440€ ☐	1 310€ ☐	1 440€ ☐	1 440€ ☐	1 179€ ☐	1 462€ ☐	1 462€ ☐	1 197€ ☐	1 440€ ☐	1 440€ ☐	1 048€ ☐		
TOTAL HÉBERGEMENT													€

Bleu foncé : Dates d'arrivée en cure principale. (voir dates page 1)

Bleu clair : Autres dates d'arrivée.

Consultez le Service client pour une durée de séjour plus courte.

LES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE AÏGA PRIX TTC 2021	ALOU ET BALMET	CÔME ET DÔME
Ménage Le tarif de votre location inclut : deux ménages durant votre séjour thermal et le ménage de départ (hors vaisselle et cuisine).	☐ 21 nuits 90€ ☐ nuits x 4,80€/nuit =€	☐ 21 nuits 149€ ☐ nuits x 7,10€/nuit =€
Parking aérien (sous réserve de disponibilité)	☐ 29€	
Changement de linge de lit et de bain	☐ 20€/nuit	
TOTAL DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE	€	

(1) En cours de classement.

RESTAURANT AÏGA ⁽¹⁾	NOMBRE DE PERSONNES X PRIX	MONTANT
Petit déjeuner buffet	 x 273€	 €
Demi-pension ⁽²⁾ "menu de saison" 3 plats	 x 651€	 €
Demi-pension ⁽²⁾ "menu de saison" 2 plats	 x 579€	 €
Demi-pension ⁽²⁾ "menu nutri-gastronomique" 3 plats	 x 714€	 €
Demi-pension ⁽²⁾ "menu nutri-gastronomique" 2 plats	 x 622€	 €
Pension complète ⁽³⁾ "menu de saison" 3 plats	 x 1 071€	 €
Pension complète ⁽³⁾ "menu de saison" 2 plats	 x 926€	 €
Pension complète ⁽³⁾ "menu nutri-gastronomique" 3 plats	 x 1 197€	 €
Pension complète ⁽³⁾ "menu nutri-gastronomique" 2 plats	 x 1 013€	 €
TOTAL RESTAURATION		 €

⁽¹⁾ Voir le détail des formules pages 40 et 41 de la brochure thermale.

⁽²⁾ 21 petits-déjeuners et 21 déjeuners ou dîners.

⁽³⁾ 21 petits-déjeuners, 21 déjeuners et 21 dîners.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE CURE		
Santé et bien-être digestif	Du lundi 15 mars au samedi 03 avril	☐ 169€
	Du lundi 19 juillet au samedi 07 août	☐ 169€
	Du lundi 11 octobre au samedi 30 octobre	☐ 169€
Bien vivre sa Fibromyalgie	Du lundi 05 avril au samedi 24 avril	☐ 169€
	Du lundi 19 juillet au samedi 07 août	☐ 169€
	Du lundi 1 ^{er} novembre au samedi 20 novembre	☐ 169€
TOTAL PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT		 €

PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION		
Parcours Découverte	Date d'arrivée :/...../.....	☐ 49€
Parcours Mobilité	Date d'arrivée :/...../.....	☐ 75€
Parcours Vitalité	Date d'arrivée :/...../.....	☐ 119€
TOTAL PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION		 €

OPTION ASSURANCE ANNULATION			
Assurance annulation-interruption hébergement, contrat pour 1 ou 2 personne(s)	☐ 65€	La personne supplémentaire au contrat	☐ 45€
Assurance annulation-interruption hébergement et autres prestations par personne	☐ 65€	Assurance autres prestations (restauration, supplément établissement thermal premium...) pour la seconde personne	☐ 45€
TOTAL DES ASSURANCES ANNULATION			 €

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Mon dépôt de garantie de cure	70€	x 100% = €
Mon hébergement		
☐ Aïga résidence**** ⁽¹⁾	 €	
☐ -15% si réservation avant le 31/01/21	 €	
☐ -10% si réservation avant le 28/02/21	 €	
☐ -25% remise Ambassadeurs si réservation avant le 31/01/21	 €	
Option hébergement	 €	
Total hébergement	 €	x 25 % = €
Mon programme d'accompagnement	 €	x 25 % = €
Mon parcours santé	 €	x 25 % = €
Ma restauration	 €	x 25 % = €
Mon option à l'établissement thermal premium		
Supplément Établissement thermal premium	385€	x 25 % = €
Offre curistes fidèles premium	335€	x 25 % = €
Offre Ambassadeurs 2019	281€	x 25 % = €
Mes assurances	 €	x 100% = €
TOTAL	 €	 €

⁽¹⁾ En cours de classement.

Assurance souscrite à la réservation pour votre compte.
Conditions générales d'assurance disponibles sur aiga-resort.com dans la rubrique « Mentions légales » ou sur demande au service client.

VOTRE DÉPÔT DE GARANTIE DE RÉSERVATION
Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez nous joindre un règlement de 70€ par personne sauf pour les cas d'exonération prévue à la convention thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de Aïga resort thermal RTC. Votre dépôt de garantie sera entièrement déductible du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Le solde de votre hébergement et restauration est à verser un mois avant votre arrivée.

VOTRE RÈGLEMENT	Payez en plusieurs fois SANS FRAIS. (voir formulaire sepa joint)
☐ Carte bancaire	
	Expire le : 
☐ Par prélèvement ⁽²⁾	
☐ Chèque	
Fait à	le
• Signature obligatoire	

⁽²⁾ Si vous choisissez le règlement par prélèvement, complétez le document SEPA joint. Le solde est à verser 1 mois avant l'arrivée.

Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée (hors hébergement)

1.1 • Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées en précisant et complétant les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale et de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie et les prestations accessoires visées par l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

1.2 • Prix et conditions de règlement

1.2.1 • Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire et est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

1.2.2 • Tarif des prestations complémentaires

Les tarifs des soins complémentaires et des prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité ou offre promotionnelle particulière. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande.

1.2.3 • Règlement de la cure et des prestations complémentaires

Aucune cure ne peut débuter sans que le Curiste ait valablement justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie et de complémentaire santé pratiquant le tiers payant, ou acquitté la part restant à sa charge (prise en charge partielle) ou acquitté l'intégralité de sa charge (absence de prise en charge). Les soins complémentaires et prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure.

1.3 • Réservation, annulation, modification, interruption d'une cure conventionnée

1.3.1 • Réservation d'une cure : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation doit être accompagné de 70 euros par cure réservée à titre d'arrhes (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier : CMU, ALD,...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation de la Société et les arrhes deviennent alors acompte.

Les droits de résolution et rétractation prévus par le code de la consommation ne s'appliquent pas.

1.3.2 • Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail (resa@aiga-resort.com) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ	ACOMPTÉ
Plus de 31 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement intégral
Entre 30 et 3 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement de l'acompte avec déduction de 25 euros par cure réservée
Moins de 2 jours ouvrables avant la date du début de cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait et ou pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

1.3.3 • Modification

Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou mail (resa@aiga-resort.com) au plus tard 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord,

l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation. Aucune modification n'est possible pour les prestations complémentaires qui ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations complémentaires en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

Les modifications relatives à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de ventes applicables aux prestations annexes.

1.3.4 • Interruption

Une cure doit avoir lieu sur 18 jours consécutifs de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par la convention nationale thermale. Toute interruption d'une cure pour des raisons non prévues entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie et le Curiste est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure.

1.4 • Organisation de la cure

1.4.1 • Capacité à suivre une cure

Aucune cure ne peut débuter sans communication d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Curiste, de son médecin traitant et du médecin thermal de s'assurer que le Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ce fondement et plus généralement pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Curiste doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

1.4.2 • Horaires des soins

Les horaires de cures sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Curistes. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

1.4.3 • Soins non effectués

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Curiste (retard,...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés hormis les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale.

1.5 • Données personnelles et respect de la vie privée

Aïga resort thermal veille à la protection des données personnelles des curistes, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD. En suivant une cure auprès d'Aïga resort, tout curiste a nécessairement agréé valablement à l'utilisation et l'enregistrement des données le concernant à des fins d'information et/ou de prospection commerciale par la société Resort Thermal de Châtel-Guyon et les sociétés du groupe France Thermes. De même, il a agréé à la transmission de ses coordonnées au Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) et toute instance reconnue comme représentative en vue de la réalisation et la participation à une enquête nationale de satisfaction des curistes, conformément aux dispositions de la Convention Nationale thermale en vigueur ayant valeur réglementaire.

1.5 • Réclamation, médiation et litige

Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la cure à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs.

Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS).

À retourner dès que possible à Aïga resort thermal - 9 A avenue du Général de Gaulle - 63140 Châtel-Guyon

Email : resa@aiga-resort.com - www.aiga-resort.com - 04 73 86 00 08 (Prix d'un appel local)

Resort thermal de Châtel-Guyon (RTC) - SAS capital 75 000€ - RCS de clermont-Ferrand 822 679 155 - TVA FR 32 822 679 155 - Finess 630780039